
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2026 – 084 DU 04 MARS 2026

portant nomination de monsieur **Victorin Vidjannagni GBENOU** en qualité de Directeur des examens et concours au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-150 du 12 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 mars 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Victorin Vidjannagni GBENOU** est nommé Directeur des examens et concours au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.



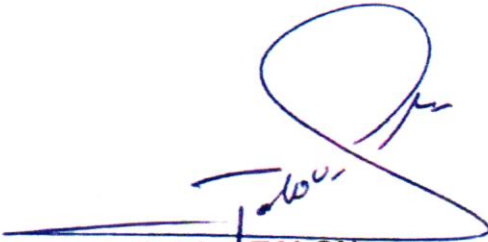
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter du 1^{er} octobre 2025, date d'admission à la retraite de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,



Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; C.COM 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; CES 2 ; MEF 2 ; MESRS 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ; SGG 4 ; INTERESSÉ 1 ; JORB 1.